

In Extenso

In Extenso IDF Audit
7 Avenue de Joinville

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01.48.83.70.00

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY au service des aveugles et des malvoyants

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnue
d'utilité publique

5, rue Duroc
75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

In Extenso

In Extenso IDF Audit
7 Avenue de Joinville

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01.48.83.70.00
www.inextenso.fr

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY **au service des aveugles et des malvoyants**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

5, rue Duroc
75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Association Valentin Haüy au service des
aveugles et des malvoyants

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes « VI – Le compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « VII – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe des comptes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

Association Valentin Haüy au service des
aveugles et des malvoyants

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Association Valentin Haüy au service des
aveugles et des malvoyants

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Association Valentin Haüy au service des
aveugles et des malvoyants

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nogent sur Marne, le 18 juin 2024.

Le commissaire aux comptes

In Extenso IDF Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christian SERPAUD', written over a horizontal line.

Christian SERPAUD

ÉTATS FINANCIERS

Bilan actif

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023				
	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	net	
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1 908 790	1 329 575	579 215	560 960
Frais de recherche et de développement	18 861	18 766	95	903
Logiciels, concessions, brevets...	1 776 220	1 296 149	480 070	457 189
Autres immobilisations incorporelles	113 709	14 660	99 050	102 868
<i>Immobilisations corporelles</i>	77 739 265	53 097 980	24 641 285	23 387 945
Terrains	2 122 531	93 829	2 028 702	2 031 819
Constructions	55 835 268	39 713 500	16 121 768	17 322 163
Installations techniques mat et outillage	5 463 200	4 995 174	468 026	414 201
Autres immobilisations corporelles	11 060 085	8 295 476	2 764 609	2 415 797
Immobilisations en-cours	2 775 350		2 775 350	685 613
Avances et acomptes	482 830		482 830	518 352
<i>Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés</i>	4 057 367	-	4 057 367	3 364 575
<i>Immobilisations financières</i>	189 073	-	189 073	164 632
Titres immobilisés	153		153	153
Autres Immobilisations Financières	188 920		188 920	164 480
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	83 894 494	54 427 555	29 466 939	27 478 111
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>	795 513	79 284	716 229	871 485
Stocks et en-cours	795 513	79 284	716 229	871 485
<i>Créances</i>	8 141 936	221 779	7 920 156	5 989 696
Clients redevables et comptes rattachés	4 528 501	221 779	4 306 722	3 280 637
Créances reçues par legs ou donations	2 599 956		2 599 956	1 698 733
Personnel et organismes sociaux	7 324		7 324	16 330
Etat	219 801		219 801	74 443
Autres créances	786 354	-	786 354	919 553
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	23 931 229	663 067	23 268 162	24 248 055
<i>Disponibilités</i>	8 202 042		8 202 042	10 587 181
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 070 720	964 131	40 106 589	41 696 417
<i>Charges constatées d'avance</i>	359 050		359 050	302 507
TOTAL ACTIF	125 324 264	55 391 686	69 932 578	69 477 036

Bilan passif

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023		
	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 113 478	1 113 478
Fonds statutaires	1 082 662	1 082 662
Fonds propres complémentaires	30 816	30 816
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	20 000	20 000
Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
Réserves	44 548 322	43 871 145
Réserves statutaires ou contractuelles	41 930 411	41 547 741
Réserves pour projets de l'entité	464 996	464 996
Réserves des activités sociales et médico-sociales	2 112 682	181 817
Autres réserves	40 232	40 232
Report à nouveau	3 085 584	405 468
Report à nouveau	2 393 617	425 903
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	691 967	20 435
Résultat de l'exercice	2 032 807	2 849 551
<u>Résultat des activités sociales et médico-sociales</u>	128 584	412 701
<u>Résultats des activités en gestion propre</u>	1 904 223	2 436 850
Situation nette (sous-total)	40 563 409	42 560 541
Subventions d'investissements	834 017	809 020
Provisions réglementées	808 056	810 319
TOTAL DES FONDS PROPRES	42 205 481	44 179 880
Fonds reportés liés aux legs et donations	6 636 631	5 061 324
Fonds dédiés	2 593 795	2 651 211
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES	9 230 426	7 712 535
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 378 438	3 332 461
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 768 588	7 751 568
Dettes à court terme	7 242 762	6 402 999
Emprunts et dettes financières diverses	95 794	82 929
Fournisseurs	1 366 793	1 442 861
Dettes des legs ou donations	20 690	23 973
Dettes sociales et fiscales	3 297 263	3 023 834
Autres dettes	2 462 222	1 829 402
Produits constatés d'avance	106 883	97 593
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	18 496 671	17 584 621
TOTAL PASSIF	69 932 578	69 477 036

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023		
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS		
Cotisations	58 007	49 914
Ventes de biens	3 518 614	3 434 008
Production vendue et prest. de services	3 023 982	3 280 660
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	546 888	482 370
Production stockée	- 8 039	9 545
Produits de tiers financeurs	27 910 757	26 250 767
<i>Dont concours publics et subventions d'exploitation</i>	684 354	797 759
<i>Dont contributions financières des activités ESMS</i>	13 995 672	13 375 783
<i>Dons manuels</i>	3 427 527	3 304 127
<i>Mécénats</i>	23 660	65 876
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	6 012 405	4 775 903
<i>Dont contributions financières</i>	3 767 139	3 931 318
Reprise provisions pour risques et charges	286 183	657 556
Reprise dépréciations et transfert de charges	167 235	109 546
Utilisation des fonds dédiés	283 040	248 482
Autres produits	3 702 662	3 291 365
<u>TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION</u>	38 942 440	37 331 842
CHARGES		
Achats de marchandises	1 405 266	1 549 168
Achats matières premières	723 560	819 599
Variation de stock	120 176	- 233 745
Autres achats non stockés	2 350 115	2 043 502
Services extérieurs	4 299 281	3 623 203
Autres services extérieurs	5 836 776	5 661 623
Aides financières	39 788	48 116
Taxes sur rémunérations	1 553 834	1 453 873
Impôts taxes et versements assimilés	445 803	396 563
Rémunération du personnel	15 292 555	14 435 323
Charges sociales	5 918 488	5 700 063
Autres charges de personnel	487 524	682 049
Dotations aux amortissements	2 450 608	2 391 880
Dotations aux dépréciations	179 948	68 342
Dotations aux provisions	332 160	231 425
Reports en fonds dédiés	218 675	776 584
Autres charges	330 687	319 149
<u>TOTAL CHARGES D EXPLOITATION</u>	41 985 244	39 966 718
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 3 042 805	- 2 634 876

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	-	-
Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif	227 109	240 265
Autres intérêts et produits assimilés	206 500	22 870
Reprise sur dépréciations financières	548 292	-
Produits nets sur cessions de VMP	104 000	95 759
<u>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</u>	1 085 901	358 893
Dotation aux dépréciations financières	-	1211359
Interets et charges assimilés	116 967	127 158
Autres charges financières	165	9
Charges nettes sur cessions de VMP	86 615	-
<u>TOTAL CHARGES FINANCIERES</u>	203 747	1 338 526
RESULTAT FINANCIER	882 154	- 979 632
RESULTAT COURANT	- 2 160 651	- 3 614 508
Reprise sur provision et transfert de charges	11883	11013
Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	122 757	113 256
Autres produits exceptionnels	365 567	1897 000
<u>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	500 207	2 021 269
Dotation aux amortissements et aux provisions	30 340	315
Autres charges exceptionnelles	245 839	1 167 907
<u>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	276 179	1 168 222
RESULTAT EXCEPTIONNEL	224 028	853 047
Impôts sur les revenus du patrimoine	- 96 185	- 88 090
<u>Total des produits</u>	40 528 548	39 712 004
<u>Total des charges</u>	42 561 355	42 561 555
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 2 032 807	- 2 849 551
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	678 000	433 000
Bénévolat	12 570 000	9 631 000
<u>Total contributions volontaires en nature</u>	13 248 000	10 064 000
Prestations en nature	678 000	433 000
Personnel bénévole	12 570 000	9 631 000
<u>Total charges de contributions volontaires en nature</u>	13 248 000	10 064 000

Bilan actif par entité

ACTIF	SIEGE / CENTRE RESIDENTIEL / COMITES ET ATELIERS DE PRODUCTION				ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE				Total général			
	Siège / Centre résidentiel / Comités	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	Centre de Formation et rééducation Prof.	IMPRO ET SESSAD PRO	SANS DV	ESAT et Foyers O WITKOWSKA	ESAT et Foyers ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2023
Immobilisations incorporelles												
* Frais de recherche et développement												
Amortissements												
* Logiciels, concessions, brevets...	1 563 449		3 414	24 275								
Amortissements	1 113 188		3 414	9 671								
* Autres immobilisations incorporelles	96 860			2 657	4 236							
Amortissements				2 657	2 047							
Immobilisations corporelles												
* Terrains	1 837 759	2 131										
Amortissements		2 131										
* Constructions	30 974 922	847 511	336 590	63 246	23 424							
Amortissements	22 863 863	375 655	179 707	25 205	3 155							
* Installations techniques mat et outillage		214 533	450 681	88 976								
Amortissements		199 165	331 185	69 400								
* Autres immobilisations corporelles	6 891 876	119 051	90 449	79 832	12 094							
Amortissements	5 072 323	101 864	76 334	52 551	3 979							
* Immobilisations corporelles en cours	2 505 238											
* Avances et acomptes	4 057 367											
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés												
Immobilisations financières												
* Titres immobilisés	153											
* Autres immobilisations Financières	25 478	250	33 263	5 115								
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 903 574	504 814	323 758	104 619	30 574	988 495	2 559 752	17 268	5 188 273	845 812	29 466 989	27 478 111
Compte de Liaison + autres créances AVH	9 892 028		300 000					163 431	1 705 429	196 247	12 257 134	10 803 170
TOTAL D'ELIMINATION	9 892 028		300 000					163 431	1 705 429	196 247	12 257 134	10 803 170
TOTAL Actif Immobilisé Consolidé	18 903 574	504 814	323 758	104 619	30 574	988 495	2 559 752	17 268	5 188 273	845 812	29 466 989	27 478 111
Stocks												
* Stocks de marchandises et de matières premières	649 628	8 039	119 979	12 896	4 971							
* Dépréciation des stocks	61 784		17 500									
Créances												
* Clients redevables et comptes rattachés	202 511	80 886	325 894	331 351	7 739							
* Créances reçues par legs ou donations	2 599 956											
ECRITURES ELIMINATION CLIENTS	10 703											
Clients redevables consolidés	191 808	80 886	325 894	331 351	7 739							
Dépréciations des comptes clients	60			55 059								
* Personnel	97 097	415	330	106 441	573							
* Etat	576 548	1 295	9 891	7 522	7 062							
* Autres créances	131 718	755		17 216								
ECRITURES ELIMINATION AUTRES CREANCES	131 718											
Divers												
* Valeurs mobilières de placement	23 431 229		300 000									
* Dépréciation	663 067											
* Disponibilités	4 162 236	598 746	122 343	74 357	16 276							
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 994 414	689 980	860 937	481 582	36 621	489 466	370 166	6 923	1 715 441	1 887 669	40 266 981	41 748 325
ECRITURE D'ELIMINATION	142 421											
TOTAL Actif Circulant Consolidé	30 851 993	688 625	860 937	464 366	36 621	2 760 535	833 479	6 923	1 715 441	1 887 669	40 106 589	41 696 417
Charges constatées d'avance	278 109	3 130	4 208	5 682								
TOTAL ACTIF	60 068 125	1 197 323	1 488 903	591 882	67 195	3 780 088	3 400 892	187 622	8 632 217	2 935 856	82 350 104	80 332 114
TOTAL ACTIF CONSOLIDE	50 093 676	1 196 568	1 188 903	574 666	67 195	3 780 088	3 400 892	24 192	6 926 788	2 739 609	69 932 578	69 477 036

Bilan passif par entité

PASSIF	SIEGE / CENTRE RESIDENTIEL / COMITES ET ATELIERS DE PRODUCTION					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					TOTAL GENERAL	
	Siège / Centre résidentiel / Comités	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	Centre de Formation et rééducation Prof.	IMPRO ET SESSAD PRO	SAVS DV	ESAT et Foyers O WITKOWSKA	ESAT et Foyers ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	1 082 662						30 816				1 082 662	-
* Fonds statutaires											30 816	-
* Fonds propres complémentaires	41 930 411	71 644								41 930 411	-	41 547 741
Fonds propres avec droit de reprise	393 353									464 996		464 996
* Fonds propres complémentaires										2 112 682		1 818 176
Réserves												
* Réserves statutaires ou contractuelles												
* Réserves pour projets de l'entité												
* Réserves des activités sociales et médico-sociales												
* Autres réserves												
* Report à nouveau	487 490	425 125		2 635 135	714 536							
* Report à nouveau des activités ESMS												
* Résultat en instance d'affectation												
Résultat des activités ESMS												
Résultats des activités en gestion propre	1 509 340	51 802	16 297	273 370	86 009							
Situation nette (sous total)	41 409 596	373 323	1 048 970	2 908 504	800 544	156 798	185 066	1 113 886	479 406	40 563 409	42 560 541	
* Subventions d'investissements	190 417	259 069	41 708	39 705	45 383	192 949		50 455	14 330	834 017	809 020	
* Provisions réglementées		68 843	13 091		167 862	139 823		294 686	123 751	808 056	810 319	
TOTAL FONDS PROPRES	41 600 013	701 235	1 103 769	2 868 799	800 544	56 447	185 066	1 459 026	617 486	42 205 481	44 179 880	
Comptes de Liaison + autres dettes AVH	1 113 431	406 141	180 125	2 989 856	845 528	1 098 973	1 408 204	2 350 409	1 864 467	12 257 134	10 803 171	
FONDS REPORTEES ET DEBIEES												
* Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 636 631									6 636 631	5 061 324	
* Fonds débiés	718 406									2 593 795	2 651 211	
TOT FONDS REPORTEES ET DEBIEES	7 355 037					724 133	973 897	122 156	55 203	9 230 426	7 712 535	
PROV./RISQUES ET CHARGES												
* Provisions pour risques et charges	3 171 272			79 799		113 002		9 650	4 715	3 378 438	3 332 461	
TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	3 171 272			79 799		113 002		9 650	4 715	3 378 438	3 332 461	
ECRITURES ELIMINATIONS												
* Emprunts et dettes auprès des étb de crédit	1 113 431	406 141	180 125	2 989 856	845 528	1 098 973	1 408 204	2 350 409	1 864 467	12 257 134	10 803 171	
* Emprunts et dettes financières diverses												
* Dettes fournisseurs/comptes rattachés	52 126 322	701 235	1 103 769	2 789 000	800 544	893 581	1 125 679	1 590 832	677 404	54 814 345	55 224 876	
* Emprunts et dettes auprès des étb de crédit	3 196 881		4 780	5 925	76	218 843	215 490	4 132 594		7 768 588	7 751 568	
* Emprunts et dettes financières diverses	61 060					26 036		2 697		95 794	82 929	
* Dettes fournisseurs/comptes rattachés	716 747	5 785	84 924	76 733	1 306	175 235	93 553	166 352	72 276	1 395 467	1 462 556	
ECRITURES ELIMINATION FRS	1 7 971			938			90			28 674	19 695	
* Dettes fournisseurs consolidées	698 776	5 785	75 249	75 795	1 306	175 235	93 463	166 352	72 276	1 366 793	1 442 861	
* Dettes des legs ou donations	20 690									20 690	23 973	
* Dettes fiscales et sociales	1 640 170	74 448	94 041	268 197	20 830	497 721	234 307	334 318	230 329	3 394 360	3 056 047	
ECRITURES ELIMINATION DETTES FISCS&SOC												
* Autres dettes	1 111 094	9 715	15 109	21 171		869 699	323 659	55 016	91 380	2 496 843	1 829 402	
ECRITURES ELIMINATION autres DETTES												
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	6 746 643	89 947	198 854	372 026	22 211	1 787 534	867 009	2 556	4 690 976	15 151 051	14 182 501	
ECRITURES ELIMINATIONS												
* Dettes consolidées	17 971	1 291	17 410	46 726		42 019	16 908		11 346	160 392	51 908	
* Produits constatés d'avance	6 728 672	88 656	181 444	325 300	22 211	1 745 515	850 101	2 556	4 679 630	15 116 430	14 182 501	
TOTAL PASSIF	60 068 125	1 197 323	1 488 903	591 882	67 195	3 780 088	3 400 892	187 622	8 632 217	2 935 856	82 350 104	80 332 114
TOTAL PASSIF CONSOLIDE	58 936 723	789 891	1 291 368	2 444 700	778 333	2 639 096	1 975 780	187 622	6 270 462	1 064 669	69 932 578	69 477 036

Compte de résultat par entité

COMPTES	ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE										ENSEMBLE	
	SIEGE / CENTRE RESIDENTIEL / COMITES ET ATELIERS DE PRODUCTION		SIEGE / CENTRE RESIDENTIEL / COMITES ET ATELIERS DE PRODUCTION			SIEGE / CENTRE RESIDENTIEL / COMITES ET ATELIERS DE PRODUCTION			ENSEMBLE		ENSEMBLE	
	ESAT Production ESCOLAIRE	ESAT Production O.WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	CD.T.D. NANTES	Centre de Formation et de rééducation Prof.	IMPRO ET SESSAD PRO	SAVS DV	ESAT et Foyers O.WITKOWSKA	ESAT et Foyers ESCOLAIRE	INTERCO	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2022
COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2023												
* Ventas de biens	2 565 410	11 416	1 052 734	66 692	383 382	7 995	108 728	46 944	110 946	3 518 614	3 494 008	
* Production vendue et prest. de services	1 262 886	114 368	88 742	1 113 219	88 742	7 995	108 728	46 944	170 812	3 023 982	3 280 660	
* Production stockée		36	8 003							8 039	9 545	
* Produits de tiers financiers	13 733 699	3 534	800	154 700	4 219 874	2 635 856	4 364 522	2 672 225	243 892	27 910 757	26 250 767	
* Reprise provisions pour risques et charges	263 719		3 006		46 540	470	19 458			286 183	657 556	
* Reprise dépréciations et transfert de charges	148 655	18 109			25 741	100 595	10 153	2 539		167 235	109 546	
* Utilisation des fonds délégués	123 213				25 741	12 376	58 969	36 616	269 498	283 040	248 482	
* Autres produits (Z)	1 370 393	637 047	1 215 042	548 020	4 675 437	2 757 232	4 561 829	2 758 323	795 148	3 702 662	3 291 365	
Total Produits d'exploitation	19 525 982	766 829	2 249 314	1 837 053	4 675 437	2 757 232	4 561 829	2 758 323	795 148	38 942 440	37 331 942	
* Achats de marchandises	1 405 266									1 405 266	1 549 188	
* Achats matières premières	99 469	9 100	642 049	15 174	14 159				56 390	723 560	819 599	
* Variation de stock	132 104	3 588	13 953	1 564	48 522	14 244	29 605	16 046		120 176	233 745	
* Autres achats non stockés	704 642	22 195	13 575	324 571	272 369	217 042	554 381	229 651		2 350 115	2 043 502	
* Services extérieurs	3 182 296	18 124	97 500	86 247	291 441	181 965	299 110	208 708	110 946	4 299 281	3 623 203	
* Autres services extérieurs	3 813 044	2 353	20 691	59 988	993 787	463 792	342 529	216 803	114 422	5 886 776	5 661 623	
* Aides financières	39 788									39 788	48 116	
* Taxes sur rémunérations	823 044	3 632	16 666	19 389	244 166	144 642	186 230	86 257		1 563 834	1 453 873	
* Impôts, taxes et versements assimilés	313 018		2 855	21 337	48 522	14 244	29 605	16 046		445 803	396 563	
* Rémunération du personnel	6 486 395	529 943	1 046 914	1 141 833	1 981 229	1 204 382	1 606 620	1 016 875		15 292 555	14 435 323	
* Charges sociales	2 520 615	196 009	388 425	314 618	852 038	509 536	652 264	374 866		5 918 488	5 700 063	
* Autres charges de personnel	206 453	4 367	37 101	67 483	77 071	25 660	38 581	17 685		487 524	682 049	
* Dotations à ux amortissements	1 268 859	42 568	7 914	23 997	214 019	120 567	566 516	156 215		2 450 608	2 391 880	
* Dotations aux dépréciations	61 784		7 500		9 445	82 598		18 621		179 948	68 342	
* Dotations aux provisions	315 735			16 424						332 160	231 425	
* Reports en fonds délégués	87 972				30 509	74 794	10 000	15 400		218 675	776 584	
* Frais de siège	19 804	10 387	29 341	28 500	60 202	36 412	49 828	27 676	269 498			
* Autres charges	313 330	5 341	18	5	546	8 911	127			330 687	319 149	
Total Charges d'exploitation	21 793 619	848 097	2 335 596	2 118 002	5 076 543	3 084 545	4 335 791	2 386 681	551 256	41 985 244	39 966 718	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 267 637	81 768	13 719	280 948	399 906	327 313	226 038	371 642	243 892	3 042 805	2 634 876	
* Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif immobilisé	227 109									227 109	240 265	
* Autres intérêts et produits assimilés	184 718		6 529		198	1 870	7 231	5 955		206 500	22 870	
* Reprise sur dépréciations financières	548 292									548 292	-	
* Produits nets sur cessions de VMP	104 000									104 000	95 759	
Total Produits Financiers	1 064 119	6 529	6 529	6 529	198	1 870	7 231	5 955	5 955	1 085 901	358 893	
* Dotation aux dépréciations financières											1 211 359	
* Intérêts et charges assimilés	24 843		34		7 607	1 569	82 914			116 967	127 158	
* Autres charges financières	144				21					165	9	
* Charges nettes sur cessions de VMP	86 615									86 615	-	
Total Charges Financières	111 602	34	34	34	7 628	1 569	82 914	82 914	82 914	203 747	1 338 526	
RESULTAT FINANCIER	952 517	6 495	6 495	6 495	7 430	301	75 683	5 955	5 955	882 154	979 632	
RESULTAT COURANT	1 315 120	81 768	20 213	280 948	407 337	327 012	150 355	377 597	243 892	2 160 651	3 614 508	
* Reprise sur provision et transfert de charges	6 136						870			11 883	11 013	
* Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	35 662	23 830	2 292	7 563	21 374	20 096	7 984	3 957		122 757	113 256	
* Autres produits exceptionnels (L)	340 718	83	16	16			15 750	9 000		365 567	1 897 000	
Total Produits Exceptionnels	376 380	29 966	2 375	7 579	21 374	20 096	24 604	17 834	1 068	500 207	2 021 269	
* Dotation aux amortissements et aux provisions	474 415		6 291		361	1 068	22 981	14 955	243 892	30 340	315	
* Autres charges exceptionnelles	474 415		6 291		361	1 068	22 981	14 955	243 892	276 179	1 168 222	
Total Charges Exceptionnelles	948 830	29 966	3 916	7 579	21 013	19 028	1 623	2 879	243 892	224 028	853 047	
* Impôts sur les revenus du patrimoine	96 185									96 185	88 090	
RESULTAT ECONOMIQUE	1 509 340	51 802	16 297	273 370	346 664	271 630	215 406	415 377	215 406	2 032 807	2 849 551	
Reprise de résultat												
Dépenses non opposables (dont prov. CP)	300 080		83		17 621	34 901	49 849	38 031		96 185		
RESULTAT EFFECTIF	1 209 260	51 802	16 297	273 370	346 664	271 630	215 406	415 377	215 406	2 032 807	2 849 551	
(1) dont produits de cession d'éléments d'actifs cédés												
(2) dont Aide aux postes	631 824		83		22 039	1 453	13 579	3 130		9 000		
			1 214 966	547 967	23 555		15 750					

ANNEXE

Sommaire de l'annexe

Association VALENTIN HAÛY - Comptes annuels agrégés

Exercice clos le 31/12/2023

5, Rue Duroc
75007 PARIS

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 15/05/2024 par le Conseil d'Administration de l'Association.

ANNEXE	12
<hr/>	
<i>Sommaire de l'annexe</i>	13
<i>I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice</i>	14
A- Description de l'objet social et des activités de l'association	14
B- Evènements significatifs de l'exercice	15
C- Evénements postérieurs à la clôture	16
<i>II - Principes, règles et méthodes comptables</i>	17
A- Principes généraux	17
1. Cadre légal de référence	17
2. Durée et période de l'exercice comptable	17
3. Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat	17
4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA	18
B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif	18
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	18
2. Immobilisations financières	19
3. Stock et en-cours	19
4. Valorisation et dépréciation des créances	19
5. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	19
6. Autres : les legs	20
C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif	21
1. Fonds propres	21
2. Provisions pour risques et charges	23
3. Fonds reportés	23
4. Dettes sur legs et donations	23
D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat	24
1. Subventions d'exploitation	24
2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires	24
3. Legs, donations et assurances-vie	24
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>	25
1. Actif immobilisé	25
2. Etat des créances	26
3. Les valeurs mobilières de placement	26
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>	27
1. Les fonds Propres	27
2. Les provisions et dépréciations	28
3. Etat des dettes	28
<i>V - Autres informations</i>	29
1. Dons et fonds dédiés	29
2. Effectif des salariés et Rémunérations	30
3. Engagements donnés et reçus	31
4. Les contributions volontaires en nature	32
5. Honoraires des commissaires aux comptes	32
<i>VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)</i>	33
<i>VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public</i>	35
<i>NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)</i>	38
<i>NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine, les charges par destination</i>	39
<i>NOTE III : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)</i>	42
<i>NOTE IV : Le financement des frais d'administration générale par les ressources de générosité publique</i>	43

I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

A- Description de l'objet social et des activités de l'association

L'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891, a pour vocation d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à sortir de leur isolement, à leur apporter les moyens de mener une vie aussi normale et autonome que possible.

Les activités et services mis en place par l'Association s'exercent en son Siège, dans ses 62 comités départementaux et locaux et leurs nombreuses correspondances locales dits « comités Valentin Haüy » et dans ses 9 établissements médico-sociaux, répartis en 4 établissements spécialisés et de production et 5 établissements sous contrôle des autorités de tarification.

Ainsi dans les comités, les personnes voyantes et les personnes déficientes visuelles réalisent ensemble les activités et services suivants : accueil, conseils, orientation, formations professionnelles, formations notamment au braille, activités culturelles, sportives et de loisir, voyages, nouvelles technologies et informatique adaptée, accès à la lecture.

Les activités réalisées par le Siège se déploient sur 3 axes : la lecture, l'accessibilité et l'aide à la vie ordinaire. La médiathèque Valentin Haüy (production et diffusion), l'imprimerie en Braille, le pôle accessibilité physique, numérique et culturel, le service du matériel adapté, les séjours vacances adaptées, le service social, le service dédié à la sensibilisation à la déficience visuelle constituent ses principales entités. Afin de mener à bien toutes ces missions, le Siège coordonne les services ressources (legs, subventions, contributions, dont celles versées par la Fondation Valentin Haüy, et les dons) et les services administratifs (direction générale, coordination des comités, informatique, services généraux chargés des travaux et entretiens, comptabilité et finance, ressources humaines et paie) de toute l'Association.

Les établissements quant à eux assistent les personnes déficientes visuelles quel que soit leur âge. L'Association Valentin Haüy, association gestionnaire d'établissements médico sociaux, gère un institut médico professionnel, un SESSAD, un centre de formation et de rééducation professionnelle, un service d'accompagnement social, deux établissements d'aide par le travail, deux entreprises adaptées et un foyer résidentiel pour seniors et pour jeunes actifs ou étudiants.

B- Evènements significatifs de l'exercice

SIEGE

1 - Contrôle de la cour des comptes

L'Association Valentin Haüy a été contrôlée en 2023 par la Cour des Comptes sur les exercices allant de 2017 à 2020. Dans son rapport publié en juin 2023, la Cour a émis un avis de conformité assorti des réserves suivantes :

- La proportion des fonds collectés par l'association Valentin Haüy affectée au financement de ses missions sociales est trop réduite.
- L'association doit assurer une meilleure information de ses donateurs :
 - L'augmentation du niveau des réserves s'est faite sans information adéquate du public, que ce soit dans le contenu des appels à dons ou dans l'information publiée a posteriori ;
 - Les donateurs ne sont pas informés de la ventilation en emplois des ressources collectées par appel public à la générosité.

Les comptes relatifs à l'exercice 2023 intègrent déjà une partie des recommandations concernant l'information donnée aux donateurs dans le Compte de Résultat par Origines et par Destinations (CROD) et dans le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER) à savoir :

- Les frais de fonctionnement des établissements (direction, comptabilité, logistique) ainsi que ceux propres aux comités (comptabilité essentiellement) ne sont plus comptés dans les missions sociales figurant au CROD mais dans les frais d'administration générale ;
- Les dépenses concernant la mission de sensibilisation et correspondant à une mission sociale ont été réexaminées précisément pour ne pas les confondre avec des frais de recherche de dons ou legs ;
- La partie de l'annexe consacrée à la ventilation des ressources issues de la générosité du public fait apparaître de façon très détaillée la manière dont la générosité publique finance les inévitables frais d'administration générale de l'association.

2 – Dation en paiement du local du comité de la Roche Sur Yon

Une dation en paiement a été signée le 06/01/2023 entre l'association et la société Vendée Logement ESH concernant les locaux du comité Valentin Haüy de Vendée (La Roche / Yon). Cette dation consiste en la vente du bien immobilier situé rue de la Fontaine en contrepartie de l'acquisition d'un local en rez-de chaussée dans l'immeuble à construire situé au même emplacement et de places de parking. Ce bien est valorisé à 300 000 €uros dans l'acte signé le 06/01/2023. Le comité bénéficie pendant la durée des travaux d'un local provisoire mis à disposition par la société Vendée Logement ESH.

3 – Modification du périmètre comptable

Les comptes du comité de la Nouvelle Calédonie (Nouméa) n'ont pas été intégrés cette année dans les comptes de l'association.

Une réflexion est en cours en vue de transformer ce comité en une association de droit local qui aurait en charge de la gestion d'un établissement SAVS -Déficients Visuels autonome.

Le comité est financé à 78% par les collectivités locales de Nouvelle Calédonie.

Ci-dessous les éléments financiers 2023 du comité de Nouvelle Calédonie en euros :

Total bilan	Total des produits	Total des Charges	Excédent comptable	Dont : Masse salariale	Dont : Subventions	Dont : Générosité publique
151 640	335 912	250 404	85 508	154 985	262 587	16 005

Cette non-intégration a occasionné le passage d'une charge exceptionnelle de 36 611 €uros dans les comptes 2023.

4 – Travaux de mise en sécurité

Les travaux de mise en sécurité du Siège de l'association rue Duroc à Paris ont débuté en mai 2023 et se termineront en juin 2025. Ils ont coûté sur l'exercice 2023 : 1 872 752 €uros.

Ces travaux se retrouvent dans le poste immobilisations en cours pour 1 766 305 €uros et en charges d'exploitation pour 106 447 €uros. Le montant global de ces travaux est estimé à un peu moins de 6 000 000 €uros.

Afin de financer ces travaux l'association a eu recours à des emprunts bancaires auprès d'organismes de crédit pour un montant total de 5 800 000 €uros souscrits en fin 2020, fin 2021 et début 2024.

WITKOWSKA

Le centre Odette Witkowska a signé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023/2027 pour un montant total de 2 125 K€. Les travaux débuteront courant 2024.

Un CPOM a été signé avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour l'ESAT à compter du 1^{er} Janvier 2023.

IMPRO

L'établissement de l'IMPRO a validé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en février 2021 pour la période 2020/2024 pour un montant total de 753 K€ pour la réalisation des opérations de rénovation. Ces investissements ont fait l'objet d'une autorisation de financement par emprunt à hauteur de 250 K€.

Après la visite de la commission de sécurité le 20/09/2023, des travaux complémentaires ont dû être réalisés.

Au 31 décembre 2023, le montant des investissements en lien avec le plan ressort à 442 k€.

C- Evénements postérieurs à la clôture

CFRP

Compte-tenu de l'ampleur du PPI en cours de négociation pour l'établissement CFRP, le document est prévu pour être soumis à validation auprès des tutelles en 2024 après le rejet d'une première version.

Négociation CPOM

A ce jour, la négociation du CPOM en Île de France est en cours. Il est prévu la signature pour une application au 1er janvier 2025.

Un CPOM est en cours de signature avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour l'ESAT d'Escolore avec un effet au 1er janvier 2024. Un PPI est en cours d'élaboration pour le présenter également au financement.

II - Principes, règles et méthodes comptables

A- Principes généraux

1. *Cadre légal de référence*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement comptable ANC n°2018-06 complété par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- L'ANC n°2019-04 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

3. *Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat*

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous ACT, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent sur les lignes spécifiquement réservées à cet effet à savoir :

- Les réserves des activités sociales et médico-sociales ;
- Les reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales ;
- Les résultats des activités sociales et médico-sociales ;

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs et n'ayant pas signé de CPOM (« Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens », le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Au 31 décembre 2023, aucun établissement sous ACT n'a signé de CPOM.

4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2023.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
- ESAT Odette WITKOWSKA,
- ESAT ESCOLORE.

B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

a) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 (repris par l'ANC 2014-03) sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	30 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

2. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement des parts sociales de banques mutualistes souscrites au sein de nos comités.

3. Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

4. Valorisation et dépréciation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

Ces postes regroupent les placements à court et moyen terme, valeurs mobilières de placement, livrets d'épargne et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition net de frais. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Autres : les legs

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés selon leur nature :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

Conformément à l'application de l'ANC 2018-06, les subventions sur bien renouvelables n'existent plus. Ces subventions ont été reclassées en subventions d'investissement amortissables ou reclassées en report à nouveau.

- **Réserves :**

Ce poste comprend :

- ✓ Les réserves immobilières,
- ✓ Les réserves de prévoyance,
- ✓ Les réserves de capitalisation,
- ✓ Le fonds central de solidarité,
- ✓ Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous ACT en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- ✓ Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- ✓ Les réserves de compensation,
- ✓ Les réserves de trésorerie,
- ✓ Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR »,
- ✓ Les réserves de plus-values nettes.

Ces réserves sont clairement identifiées dans le poste « Réserves des activités sociales et médico-sociales »

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des reports à nouveau des établissements sous gestion libre,
- ✓ Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,
- ✓ Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés payés.

Les « reports à nouveaux » des activités sous ACT sont clairement identifiées dans le poste « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales »

- **Résultat de l'exercice :**

Les résultats présentés correspondent aux résultats comptables intégrant les reprises de résultats antérieurs décidées par les autorités de tarification sur l'exercice en cours (reprise d'excédents ou de déficit). Les retraitements identifiés au niveau du compte de résultat permettent d'obtenir le résultat effectif sans reprise des résultats antérieurs.

Conformément au règlement ANC 2019-04, Les « Résultats » des activités sous ACT sont clairement identifiés dans le poste « Résultats des activités sociales et médico-sociales »

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en autres dettes.

- **Provisions réglementées :**

Ce poste comprend uniquement les provisions réglementées pour plus-value nette d'actif. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement sous ACT constate une plus-value dans le cadre d'une cession d'immobilisation et qu'elle souhaite la neutraliser conformément à l'instruction financière et budgétaire applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette allocation est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, les provisions pour renouvellement des immobilisations sont constatées en Fonds dédiés pour investissement.

2. Provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,20 % au 31 décembre 2023 avec un turn-over moyen retenu de 1 % qui varie selon l'âge du salarié (plus les salariés sont jeunes plus le turn-over est important).

Le taux de charges sociales retenues ressort à 45 % avec une revalorisation prévisionnelle des salaires de 2 % par an quelle que soit la tranche d'âge.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres contre 62 ans pour les cadres et non cadres les années précédentes, en lien avec la réforme des retraites.

La table de mortalité est celle identifiée par l'INSEE 2010-2012

3. Fonds reportés

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation. »

4. Dettes sur legs et donations

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

1. Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées lors de la notification de l'organisme financeur. Si ces subventions sont fixées de façon pluriannuelle elles font l'objet d'un suivi année après année via le poste comptable produits constatés d'avance.

2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires

Les cotisations perçues par l'Association dans nos comités régionaux et locaux sont comptabilisées lors de l'encaissement qu'il s'agisse de cotisations avec ou sans contrepartie.

3. Legs, donations et assurances-vie

La part nette des legs encaissés sur l'exercice sont constatés dans le poste « legs, donations et assurances-vie » et se détaillent comme suit :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 141 566
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 468 588
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	686 497
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 428 613
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	690 518
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	3 022 340
Solde de la Rubrique	6 012 406

III - Notes sur le bilan actif

1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2023
*Incorporelles						
<i>Fonds commercial</i>	99 517	-	-	-	-	99 517
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861	-	-	-	-	18 861
<i>Autres postes d'immo</i>	1 620 951	183 583	14 123	-	-	1 790 412
*Corporelles	-	-	-	-	-	-
<i>Terrain</i>	2 122 531	-	-	-	-	2 122 531
<i>Constructions et agencements</i>	56 435 180	282 667	881 975	2 534	3 138	55 835 268
<i>Installations techniques et générales</i>	5 495 629	156 096	188 524	-	-	5 463 200
<i>Aménagement divers</i>	4 922 533	183 216	168 521	569 693	158 045	5 348 875
<i>Matériels de transport</i>	373 048	53 145	23 940	15 722	-	417 975
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	2 357 668	178 111	154 461	42 879	16 338	2 407 859
<i>Mobilier</i>	2 441 719	121 115	151 436	78 418	-	2 489 816
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	358 309	14 995	-	28 566	6 311	395 559
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	685 613	2 294 047	35 588	-	168 722	2 775 350
<i>Avances et acomptes</i>	518 352	434 022	8 461	-	461 084	482 830
<i>Biens reçus par legs ou donations dest. à être vendus</i>	3 364 575	1 386 435	693 643	-	-	4 057 366,42
<i>Immobilisation grevée de droit</i>	-	-	-	-	-	-
* Financières	-	-	-	-	-	-
<i>Autres participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	153	-	-	-	-	153
<i>Prêts et autres immo financières</i>	164 480	26 692	2 252	-	-	188 920
TOTAL	80 979 120	5 314 124	2 322 923	737 811	813 638	83 894 494

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2023
*Incorporelles						
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	33 659	5 906	-	-	-	39 566
<i>Fonds commercial</i>	14 853	-	-	-	-	14 853
<i>Autres postes d'immo incorporelles</i>	1 129 859	160 721	14 128	-	1 295	1 275 157
*Corporelles						
<i>Terrain</i>	90 712	3 117	-	-	-	93 829
<i>Construction</i>	39 113 018	1 410 874	810 394	2	-	39 713 500
<i>Installations techniques et générales</i>	5 081 428	102 271	188 524	-	-	4 995 174
<i>Aménagement divers</i>	3 435 549	323 893	168 360	-	23 405	3 567 676,95
<i>Matériels de transport</i>	265 677	39 602	23 940	3 093	-	284 432,35
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 986 804	214 387	154 461	8 622	-	2 055 352,12
<i>Mobilier</i>	2 035 578	167 680	151 436	3	11 383	2 040 442,30
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	313 872	23 543	-	10 158	-	347 572,37
<i>Immo corporelles en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus dest. À être légués</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	53 501 010 €	2 451 993 €	1 511 242 €	21 878 €	36 083 €	54 427 555 €

2. Etat des créances

	CREANCES	TOTAL			
		MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	142 176	-	-	142 176
	Autres immobilisations financières	46 745	-	-	46 745
		-	-	-	-
		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Redevables et comptes rattachés	4 306 722	4 306 722	-	-
	Créances reçues par legs ou donations	2 599 956	1 559 973	1 039 982	-
	Fourisseurs débiteurs	20 886	20 886	-	-
	Personnel et comptes rattachés	7 324	7 324	-	-
	Etat et collectivités publiques	219 801	219 801	-	-
	Autres créances	765 468	765 468	-	-
	Charges constatées d'avance	359 050	359 050	-	-
	Ecart de conversion actif	-	-	-	-
	TOTAL	8 468 126 €	7 239 224 €	1 039 982 €	188 920 €

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 770 418 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	1 060 320 €
Personnel et comptes rattachés :	6 668 €
Etat et collectivités publiques :	219 876 €
Autres Créances :	483 554 €

3. Les valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 23 931 229 €uros brut.

La dépréciation constatée en 2022 pour 1 211 359 €uros concernaient uniquement les parts de fonds communs de placement. Elle a été en partie reprise pour 548 292 €uros pour s'établir au 31 décembre 2023 à 663 067 €uros.

La dépréciation constatée au 31 décembre 2023 concerne les parts de fonds communs de placement pour 300 785 €uros et les parts de SCPI pour 362 282 €uros

La plus-value latente ressort à 131 166 €uros.

Comptes de régularisation actif :

Charges constatées d'avance 359 050 €

IV - Notes sur le bilan passif

1. Les fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2022	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		31/12/2023
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Dotations	152 449	-	-	-	-	-	-	152 449
Fonds Associatifs	981 029	-	-	-	-	-	-	981 029
Total Fonds Propres avec/sans droit de rep.	1 133 478	-	-	-	-	-	-	1 133 478
Réserve Immobilière	19 528 311	174 330		-		-		19 353 981
Réserve de Prévoyance	21 071 000	557 000		-		-		21 628 000
Réserve de Capitalisation	948 430	-		-		-		948 430
Réserves d'investissements	468 234	50 000		59 879		-		578 113
Réserves de Trésorerie	309 015	-		-		24 204		284 811
Réserves de compensation	1 112 571	42 908		165 923		-		1 321 402
Fonds central de solidarité	110 511	-		-		-		110 511
Autres Réserves	323 074	-		-		-		323 074
Total Réserves	43 871 145	475 578	-	225 802	-	24 204	-	44 548 322
Report à nouveau	405 468	3 325 129		-		165 923		3 085 584
- <i>Activité encadrée</i>	20 435	505 609		-		165 923		691 967
- <i>Gestion libre</i>	425 903	2 819 520		-		-		2 393 617
Excédent ou déficit de l'exercice	2 849 551	2 849 551		582 021		2 614 828		2 032 807
- <i>Activité encadrée</i>	412 701	412 701		565 724		694 308		128 584
- <i>Gestion libre</i>	2 436 850	2 436 850		16 297		1 920 520		1 904 223
Subventions d'investissement	809 020	-		146 700		121 703		834 017
Provisions réglementées	810 319	-		45 295		47 558		808 056
TOTAL	44 179 879	-	-	999 817	-	2 974 216	-	42 205 481

2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2023
*Provisions réglementées	810 319	45 295	47 558	-	-	808 056
*Provisions risques et charges	3 332 461	332 159	286 183	-	-	3 378 438
*Dépréciations	1 377 155	179 948	592 973	-	-	964 130
*Provisions pour fonds dédiés	2 651 211	218 675	283 040	18 420	11 471	2 593 795
TOTAL	8 171 146 €	776 078 €	1 209 754 €	18 420 €	11 471 €	7 744 419 €

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 826 493 € ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 401 775 € ;
- Des litiges salariaux : 145 455 € ;
- Des autres provisions diverses : 4 715 €.

3. Etat des dettes

DETTES	TOTAL			
	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	7 768 588	842 084	3 487 465	3 439 039
Emprunts et dettes financières diverses	95 794	-	31 961	63 833
Avances et acomptes reçus clients	18 800	18 800	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 347 993	1 347 993	-	-
Dettes des legs ou donations	20 690	-	20 690	-
Dettes fiscales et sociales	3 297 263	3 297 263	-	-
Autres dettes	2 462 222	2 462 222	-	-
Produits constatés d'avance	106 883	106 883	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
TOTAL	15 118 233 €	8 075 245 €	3 540 116 €	3 502 872 €

(1) dont souscription nouvel emprunt 950 000
dont remboursement emprunt 934 591

(2) Dont Intérêts courus 2 500

Les charges à payer s'élèvent à	2 101 907 €	
Intérêts courus sur emprunts :		2 500 €
Dettes fournisseurs :		370 390 €
Dettes Fiscales et Sociales :		1 615 239 €
Autres Dettes :		113 779 €

Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 106 883 €.

V - Autres informations

1. Dons et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	31/12/2022	+ Reports de fonds perçus sur l'exercice	UTILISATIONS		Transferts compte à compte	31/12/2023	
			- Montant global	Dont rembours.		Montant global	Dont non dépenses sur les deux derniers exercices*
Subventions d'exploitation	172 308	12 238	47 622	-	- 11 471	125 453	-
<i>liées aux investissements</i>	66 462	-	-	-	-	66 462	-
<i>liées aux formations</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dispositifs "culture et Santé"</i>	2 002	-	2 002	-	-	-	-
<i>Dons et subventions dédiés des comités régionaux et locaux</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres activités</i>	103 844	12 238	45 620	-	- 11 471	58 991	-
Contributions financières des activités ESMS	1 894 230	100 194	189 618	-	- 20 000	1 784 806	89 274
<i>liées aux investissements</i>	1 740 240	28 437	86 084	-	- 15 000	1 667 593	89 237
<i>liées aux formations</i>	17 512	-	1 606	-	-	15 906	-
<i>liées à la qualité</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>financement petits matériels</i>	16 700	-	2 162	-	- 15 000	29 538	-
<i>Divers</i>	79 833	15 500	39 468	-	- 20 000	35 865	37
<i>rempl. Et renfort Personnel et stagiaires</i>	39 944	-	4 373	-	-	35 571	-
<i>Travaux</i>	-	56 257	55 924	-	-	333	-
Ressources liées à la générosité du public	584 674	106 244	45 800	-	- 38 420	683 538	432 547
<i>Dons dédiés au Centre Résidentiel 64 rue Petit - 75019 PARIS</i>	14 900	10 000	3 660	-	-	21 240	-
<i>Dons, legs et mécénats dédiés à la recherche</i>	364 659	-	-	-	-	364 659	364 659
<i>Legs dédiés à l'enseignement universitaire</i>	67 888	-	-	-	-	67 888	67 888
<i>Dons dédié à l'activité de la médiathèque</i>	-	39 799	-	-	- 20 000	59 799	-
<i>Dons et legs dédiés à l'éducation des chiens guides</i>	72 366	-	30 000	-	-	42 366	-
<i>Legs dédiés à notre activité sociale</i>	60 208	6 705	5 933	-	-	60 980	-
<i>Autres activités</i>	4 653	49 740	6 207	-	- 18 420	66 606	-
TOTAL	2 651 211	218 676	283 040	-	- 6 949	2 593 797	521 821

* Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses constatées au cours des deux derniers exercices

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Deux types de fonds dédiés sont distingués :

- Fonds dédiés sur investissements : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser, acquérir ou produire une immobilisation. Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.
- Fonds dédiés sur mesures d'exploitation : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser une action dédiée.

2. Effectif des salariés et Rémunérations

Effectif total :

Les données relatives à l'effectif pour l'exercice sont les suivantes :

L'Association emploie 423 salariés dont 97 sont en situation de handicap (49 relevant du milieu ordinaire et 48 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :

- ✓ 109 au Siège dont 16 en situation de handicap
- ✓ 6 au SAVS DV dont 1 personne en situation de handicap ;
- ✓ 39 dans les Comités dont 12 sont en situation de handicap ;
- ✓ 13 au Centre Résidentiel Paris 19ème,
- ✓ 48 à l'ESAT Odette Witkowska dont 4 sont en situation de handicap,
- ✓ 39 à l'ESAT d'Escolore,
- ✓ 48 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 36 sont en situation de handicap ;
- ✓ 13 à l'Entreprise Adaptée Frère Frances dont 12 sont en situation de handicap ;
- ✓ 66 au CFRP dont 16 sont en situation de handicap ;
- ✓ 42 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin.

Les effectifs intègrent également 139 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :

- 89 à l'ESAT Odette Witkowska,
- 50 à l'ESAT d'Escolore.

Au total, le 31 décembre 2023, l'Association emploie et rémunère 562 personnes dont 236 sont travailleurs handicapés.

Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 311 592 €uros.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 480 676 €uros.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'AVH ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions de dirigeants bénévoles de l'association.

3. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €uros. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 €uros afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

Engagements reçus :

NEANT

4. Les contributions volontaires en nature

En 2023, il a été réalisé une collecte de données auprès des responsables du Siège, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier et comptabiliser l'apport des contributions volontaires en nature à notre association.

Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

AVH bénévolat

	2023	2022	Evol nb	Evol %
Nombre de bénévoles				
Comités	2 825	2 871	- 46	-1,60%
Siège	326	334	- 8	-2,40%
Centre résidentiel	15	15	-	0,00%
Total bénévoles	3 166	3 220	- 54	-1,68%
Nombre d'heures				
Comités	240 439	219 229	21 210	9,67%
Siège	86 749	54 738	32 011	58,48%
Centre résidentiel	1 434	1 546	- 112	-7,24%
Total heures	328 622	275 513	53 109	19,28%

Le total est de 235 Equivalent Temps Plein valorisé à 12 570 000 €uros.

En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3 166 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (hors des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements et de direction).

Autres contributions volontaires en nature : le recours au mécénat

L'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées sur la base des rémunérations du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel pour les heures travaillées dans le cadre du mécénat de compétence pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes

La valorisation annuelle du mécénat de ceux-ci se monte à 678 380 € (9 ETP).

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2023, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal s'élèvent à 60 000 €, taxes comprises.

VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

EN MILLIERS D EUROS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 - Cotisations sans contrepartie	17	17	19	19
1.2 Dons, Legs, Mécénat				
A - Dons	3 427	3 428	3 306	3 306
B - Legs et donations	6 012	6 012	4 776	4 776
C - Mécénat	24	23	66	66
D - Autres produits liés à la générosité du public	21	21	15	15
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	41		31	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières	3 767		3 931	
2.4 Autres produits				
A - Produits et marchandises vendues	3 519		3 434	
B - Prestations et participation aux activités	3 206		2 942	
C - Produits du Centre Résidentiel	999		1 091	
D - Produits issus de la gestion patrimoniale	1 577		2 436	
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS				
A - Subventions	807		932	
B - Prix de journée et dotations globales	13 995		13 375	
C - Aide aux postes	2 485		2 414	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	347		696	
5- UTILISATION DES FONDS D'ÉTIÉS ANTERIEURS	283	40	249	54
TOTAL DES PRODUITS	40 528	9 540	39 712	8 235
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France				
Actions sociales réalisées directement				
A - Centre Résidentiel	1 934	556	1 824	390
B - Établissements médico-sociaux	12 555	63	13 895	117
C - Ateliers autonomes	5 001	177	5 618	163
D - Comités Valentin HaÛy	3 743	1 627	3 717	1 338
E - Activités réalisées par le Siège	3 959	1 139	3 441	1 041
F - Actions de sensibilisation	738	738	817	817
Actions sociales réalisées par versements à d'autres organismes	30	30	30	30
1.2 Missions d'action culturelle				
A - Accès à la lecture	3 295	2 797	3 086	1 874
B - Accessibilité numérique	240	0	265	43
1.3 Missions sociales Étranger				
A - Actions réalisées directement	64	61	70	70
B - Versements à d'autres organismes étrangers	25	25	16	16
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 867	2 867	2 447	2 447
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	192			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	6 918	1 500	4 011	1 184
3.2 Gestion Patrimoniale	144		945	
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	542		1 511	
5- IMPÔT SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE	96		88	
6- REPORTS EN FONDS D'ÉTIÉS DE L'EXERCICE	219	75	776	84
TOTAL DES CHARGES	42 561	11 656	42 562	9 614
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	-2 033	-2 117	-2 850	-1 379

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	12 570	12 570	9 631	9 631
Prestations en nature	678	678	433	433
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 248	13 248	10 064	10 064
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	11 267	11 267	8 266	8 266
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	64	64	56	56
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 917	1 917	1 742	1 742
TOTAL	13 248	13 248	10 064	10 064

VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EN MILLIERS D EUROS	2023	2022	2023	2022
EMPLOIS PAR DESTINATION	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources collectées auprès du public sur N Ressources collectées auprès du public sur N-1
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	
1. MISSIONS SOCIALES			1.1 Cotisation sans contrepartie	17
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France			1.2 Dons, Legs, Mécénat	19
Actions sociales réalisées directement			A - Dons	3 427
A - Centre Résidentiel	556	390	B- Legs et donations	6 012
B- Etablissements sociaux et médico-sociaux	63	117	C-Mécénat	23
C- Ateliers autonomes	177	163	1.3 Autres produits liées à la générosité du public	21
D- Comités Valentin Haüy	1 627	1 338		
E- Activités réalisées par le Siège	1 139	1 041		
F- Actions de sensibilisation	738	817		
Actions sociales réalisées par versements à d'autres organismes	30	30		
1.12 Missions d'action culturelle				
A- Accès la lecture	2 797	1 874		
B- Accessibilité numérique	0	43		
1.2 Missions d'action sociale réalisées à l'étranger				
A- Actions réalisées directement	61	70		
B- Versements à d'autres organismes étrangers	25	16		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 867	2 447		
2.2 Frais de recherche des autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	1 500	1 184		
3.2 Gestion Patrimoniale, y compris Impôt Société et Dépréciations sur portefeuille				
TOTAL DES EMPLOIS	11 581	9 530	TOTAL DES RESSOURCES	9 500
				8 181
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	75	84	3-UTILISATION DES FONDS D'EXERCICES ANTERIEURS	40
				54
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 117
				1379
TOTAL	11 656	9 615	TOTAL	11 656
				9 615
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	12 533
			(+) Excédent ou (-) Déficit de la générosité du public de l'exercice	-2 117
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité publique de l'exercice	-1 379
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 416
				12 533

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	11 267	8 266	Bénévolat	12 570	9 631
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	678	433
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	64	56	Dons en nature		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 917	1 742			
TOTAL	13 248	10 064	TOTAL	13 248	10 064

L'établissement du Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) sont établis conformément aux exigences posées par le règlement comptable ANC 2018-06 et 2020-08.

Le CROD détaille pour les années 2023 et 2022 les produits par type de ressources et les charges par missions réalisées par l'Association. Il classe les produits issus de la générosité du public et les affecte aux financements des activités réalisées. Le déficit de l'Association pour l'année 2023 ressort au pied de ce compte.

Le CER détaille quant à lui uniquement les produits issus de la générosité du public et les charges financées par ces derniers pour les années 2023 et 2022. En bas du CER figure la reprise des excédents de générosité des années antérieures diminuée du déficit de 2023.

Le Conseil d'administration réuni le 15/05/2024, en arrêtant les comptes 2023 de l'Association, a validé les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du CROD et du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les missions d'actions sociales réalisées par versements à d'autres organismes peuvent être qualifiées de marginales.

Evénements significatifs

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2023 et de sa Fondation abritée APAM de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 3 395 K€. Ces contributions ont permis de financer principalement des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19ème arrdt et certaines autres activités réalisées dans nos établissements.

L'Association a accepté une dation en paiement à recevoir en 2025 pour la cession à un bailleur social du local de son comité de La Roche /Yon par acte notarié signé début janvier 2023. Cette opération a eu comme conséquence la comptabilisation d'une plus-value immobilière de 228 K€ servant au financement global des activités des comités.

Changement de présentation apportée

En 2023, les frais d'administration générale des établissements et ceux des comités ont été affectés en frais « d'Administration générale ». Ils étaient affectés en mission d'actions sociales dans les rubriques « Etablissements médico-sociaux » ; « Ateliers autonomes » et « Comités Valentin Haüy » les années précédentes.

Le CROD et le CER, ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrées en milliers d'euros (K€).

NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Pour l'établissement du CROD (uniquement les rubriques « Total ») les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association : ces frais figurent de façon globale dans les frais d'Administration Générale ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux engagés par les comités Valentin Haüy eux-mêmes ont été affectés en 2023 aux frais d'Administration Générale. Cette nouvelle affectation faite à la demande de la Cour des comptes a pour conséquence une augmentation de 2 493 K€ des frais d'administration générale en comparaison avec 2022 ;
- Les charges incombant à la Gestion Patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les principes d'affectation des ressources issues de la générosité du public sont indiqués en NOTE II ;
- Les produits financiers et immobiliers de l'Association sont inscrits :
 - Dans les autres produits liés à la générosité du public pour les loyers issus de biens immobiliers reçus par legs,
 - Dans les produits issus de la gestion patrimoniale pour les autres revenus issus du patrimoine immobilier et mobilier ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel comporte les charges liées à l'action de communication envers le grand public et envers les bénéficiaires ainsi que celles de notoriété pour moitié. Cette activité fait partie intégrante des missions sociales de l'Association ;
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétence et des dons en nature sont classées conformément à leurs destinations (la méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au V-4).

NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine, les charges par destination

Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie pour 17 K€ sont exclusivement versées par nos bénéficiaires dans nos comités.

1.2 Dons, legs collectés, mécénat et autres produits liés à la générosité du public

Pour 9 484 K€ de produits encaissés, les dons, legs et mécénats perçus sont issus de l'action conjointe de nos services spécialisés au Siège et des comités. Les dons et legs servent à financer l'ensemble des actions de l'Association, alors que ceux dédiés sont fléchés vers des actions précisées par les donateurs et légataires. Des mécènes nous accompagnent également dans la réalisation de projets spécifiques.

2. Produits non liés à la générosité du public

2.1 Cotisations avec contrepartie

Pour 41 K€, il s'agit des droits annuels d'accès aux activités dans certains de nos comités.

2.2

2.3 Contributions financières

Les fonds reçus d'organismes privés comprennent les contributions versées par la fondation Valentin Haüy et sa fondation abritée l'APAM (Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes) pour 3 395 K€. Les 372 K€ restants ont été versés par diverses fondations ou organismes finançant des projets précis dont 312 K€ reçus par le Siège 60 K€ reçus directement par nos comités.

2.4 Autres produits

Les autres produits s'élèvent globalement à 9 301 K€ et comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège, tels que le Service du Matériel Spécialisé (2 420 K€), l'imprimerie (218 K€), les participations aux séjours vacances (377 K€), les expertises ... ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations de nos établissements de production (2 701 K€), des comités (572 K€) et du Centre Résidentiel (999 K€).

Cette rubrique comprend également les produits issus de la gestion patrimoniale pour 1 577 K€ dont des produits financiers pour 1 087 K€, des produits immobiliers pour 190 K€ et une cession d'actif immobilier de 300 K€ (dation en paiement).

3. Subventions et autres concours publics

Pour un montant total de 17 277 K€, cette rubrique englobe les produits de la tarification et les dotations globales versés à nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales servant au financement de nos établissements et de nos comités. Ils intègrent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et pour une moindre mesure dans nos autres établissements.

Charges par destination

Les charges liées aux missions d'action sociale et aux missions d'action culturelle sont constituées des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique par services, au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

1. MISSIONS SOCIALES

1.1 Missions d'action sociale réalisées en France

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée directement en France par l'Association se monte à 27 930 K€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19ème arrondissement de Paris
- Les établissements sociaux et médico-sociaux financés en très grande partie par les autorités administratives de contrôle et de tarification (Conseils Départementaux, Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements administrés en gestion libre « Ateliers autonomes » ;
- Les 62 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 63 correspondances constituent les implantations locales de l'Association au plus près de nos bénéficiaires ;
- Les activités sociales réalisées au Siège comprenant :
 - Le Service du Matériel Spécialisé (vente de produits et services liés au handicap visuel)
 - Le service d'accompagnement social,
 - Le développement de projets innovants
 - Les séjours de vacances adaptés,
 - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée,
 - L'accessibilité physique et culturelle,
 - Les manifestations sportives adaptées ;
- Les actions de sensibilisation à nos activités d'aide et de soutien destinés à nos actuels et futurs bénéficiaires et celles destinées à un plus large public pour sensibiliser ce dernier au handicap visuel.

Les versements à d'autres organismes, soit 30 K €, sont constitués des aides financières accordées à des écoles de chiens-guides.

1.2 Missions d'action culturelle

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 3 535 K€.

Elles se répartissent entre deux pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- L'édition adaptée : ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaine, en voix de synthèse et en braille numérique ;
- L'accessibilité aux technologies de l'information pour les personnes présentant un handicap visuel, via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).

1.3 Missions d'action sociale réalisées à l'Étranger

Pour 89 K€, ces missions ont deux objectifs : établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du handicap visuel ; aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne.

2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais d'appel à la générosité du public se montent à 2 867 K€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs,

L'activité de recherche d'autres financeurs privés mise en place à partir de l'exercice 2023 a quant à elle engendré 192 K€ de dépenses.

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

3.1 Frais de fonctionnement : administration générale

Ils s'élèvent à 6 918 K€. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes du Siège comme la gouvernance bénévole, la communication interne, le contrôle interne, la direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, les dépenses d'animation des comités. Ils incluent cette année, suite à la recommandation de la Cour des comptes, les frais d'administration propres aux comités et aux établissements.

3.2 Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale

Pour 144 K€ ces frais comprennent principalement des frais de gestion de portefeuille, des moins-values sur titres et des frais immobiliers

NOTE III : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)

La présentation du CER reprend uniquement en ressources, les ressources issues de la générosité du public (legs, dons, mécénat et autres produits) et en emplois, les emplois financés par ces dernières.

- Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice apparaissant en bas à droite du CER correspond au solde des ressources collectées non utilisées de l'exercice précédent apparaissant dans les comptes clos au 31/12/2022. Ce solde de 12 533 K€ a été constitué grâce aux forts excédents de ressources de la générosité publique constatées en 2018, 2019 et 2021. L'association n'a pas vocation à constituer des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public. Elle les utilise année après année pour financer ses missions sociales.
- Par contre, les réserves figurant au passif du bilan, (réserves immobilières et une partie des réserves de prévoyance) ne sont pas issues des ressources collectées auprès du public, elles constituent les réserves pérennes de l'Association.
- Les investissements immobiliers, non explicitement financés par des dons, legs ou par des mécènes, ne sont pas inscrits au CER. Ces investissements sont financés par les fonds propres de l'Association.

L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

Les ressources affectées

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou soumis à la tarification des autorités administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Des libéralités destinées à ces établissements viennent également financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement. Les déficits constatés sont financés par les excédents comptabilisés au cours des années précédentes dans ces établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Sièg.
- Les produits payants des services du Sièg, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel ainsi que les participations des bénéficiaires et les subventions perçues, viennent en premier lieu compenser les charges de ces entités et financer une quote-part de frais d'Administration Générale (voir NOTE IV).
- Les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et par sa fondation abritée l'APAM sont affectées, après financement d'une quote-part de frais d'administration générale, au financement direct des actions et des projets prévus par les conventions qui lient l'Association à ces deux partenaires. Les financements d'autres organismes (fondations, fonds de dotation...) reçus sont affectés à des projets définis.
- Les produits affectés des dons, legs et mécénats viennent financer les services et actions expressément désignés par les donateurs, testateurs et mécènes.

Les ressources non affectées

- Les ressources non affectées collectées auprès du public viennent d'abord compenser les charges liées à la collecte.
- Ensuite, ces ressources issues de la générosité du public, constituent une contribution complémentaire au financement de l'ensemble des missions sociales de l'Association et contribuent également au financement d'une quote-part des frais d'Administration Générale (voir Note IV).
- Enfin, le déficit de générosité du public de l'année d'un montant de <-2 117 K€> découlant d'emplois supérieurs aux ressources de l'année est financé par le report des ressources collectées et non utilisées des années précédentes.

NOTE IV : Le financement des frais d'administration générale par les ressources de générosité publique

Les frais d'administration générale figurant dans le CROD s'élèvent à 6 918 K€ en 2023 et incluent les frais d'administration générale du Siège, des comités et les frais d'administration des établissements.

Les frais d'administration des établissements ne sont pas financés par la générosité publique puisqu'ils sont pris en charge par les financeurs publics dans le cadre de leurs financements propres (dotation globale, prix de journées) ou financés par les produits de nos établissements de production. Ils s'élèvent à 2 628 K€ en 2023.

Les frais d'administration générale sont en partie financés par les revenus nets de la gestion patrimoniale. Ces revenus sont retracés dans le résultat financier du compte de résultat du Siège de l'association. En 2023, ils représentent 333 K€, hors reprises de dépréciations financières.

Une quote-part des contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et sa fondation abritée APAM, sert explicitement au financement des frais d'administration générale. Le montant s'élève à 161 K€ en 2023.

Après ces prises en charge directes, les frais d'administration générale à répartir concernent les 8 services supports du Siège : la gouvernance bénévole-le contrôle interne, la direction générale, la coordination des comités, les services généraux, l'informatique, la communication interne, la comptabilité-le contrôle de gestion et les ressources humaines. Après déduction de leurs produits propres, soit 494 K€ (financements des frais de Siège, divers produits de refacturation, divers revenus immobiliers), les charges nettes des services supports du Siège s'élèvent donc à 3 302 K€.

Ces charges des services supports sont financées par 6 types de ressources : le chiffre d'affaires (Service du Matériel Spécialisé et imprimerie), les subventions et produits de la tarification (principalement nos établissements), les ressources de nos comités, les produits facturés par le Centre Résidentiel, les autres produits du Siège (participations aux activités : séjours vacances, cours de Braille, événements, actions de sensibilisation, expertises) et enfin les ressources issues de l'Appel à la Générosité du public (AGP).

Conformément aux règles comptables, il convient d'affecter aux missions sociales les coûts indirects engagés pour réaliser ces missions sociales. Leur répartition se fait en fonction de l'utilisation effective des moyens concernés.

Le tableau ci-après présente la répartition des frais d'administration générale entre les rubriques du CER (à savoir les missions d'action sociale notées de A à G) et les missions d'action culturelle (notées A et B) :

Répartition des frais nets des services support du Siège entre les rubriques du CER (en milliers d'€)

Répartition des frais des services support : Total	3 302
Centre Résidentiel	136
Etablissements médico-sociaux *	- 25
Ateliers autonomes *	- 25
Comités Valentin Haüy	498
Actions sociales du Siège	617
Actions de sensibilisation	-
Accès à la lecture	602
Accessibilité numérique	-
Administration Générale	1 500

* montants négatifs représentant une partie des frais de Siège déjà intégrée en diminution des frais d'Administration Générale

Les frais d'administration générale indiqués dans le CER et financés par la générosité du public s'élèvent donc à 1 500 K€

Le tableau ci-après détaille le contenu des frais d'administration générale et montre la proportion du coût de chaque service support financée par les ressources de générosité publique :

<i>Les 8 services support concernés par les frais d'administration générale</i>	Pourcentage des dépenses prises en charge par les ressources de générosité publique
COMMUNICATION INTERNE	17%
GOUVERNANCE BENEVOLE-CONTROLE INTERNE	17%
DIRECTION GENERALE	45%
ADMINISTRATION DES COMITES	35%
SERVICES GENERAUX	60%
INFORMATIQUE	45%
COMPTABILITE-CONTROLE DE GESTION	35%
RESSOURCES HUMAINES	35%

A titre d'exemple, les dépenses de direction générale sont financées à hauteur de 45 % de leur montant par les ressources de générosité publique.

Au total, en 2023, le montant des frais d'administration générale financé par la générosité publique représente 13 % des emplois financés par les ressources de générosité publique (1 500 K€/11 656 K€).